

*Immigration—Loi*

● (1730)

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer encore une fois à ce débat. Ce projet de loi est à l'étude depuis longtemps.

Je veux dire tout d'abord que je perçois les actes du gouvernement, relativement au projet de loi C-84 sur le processus de détermination du statut de réfugié, comme de l'opportunisme. C'est de la politiciaillerie de la part du gouvernement qui veut s'allier l'opinion publique. C'est un moyen facile pour lui de faire la manchette et de gagner rapidement des points dans les sondages d'opinion. Je vois les actes du gouvernement d'un très mauvais oeil.

Ces déclarations peuvent être justifiées de façon fort convaincante. D'une part, le gouvernement a choisi d'obéir au souci électoral en ce qui concerne le processus de détermination du statut de réfugié. D'autre part, il y a le statu quo, c'est-à-dire laisser les choses telles qu'elles sont et ne rien faire. Le gouvernement a accusé l'opposition de préconiser cette option. Je veux examiner ces deux façons d'aborder le problème et je veux également voir s'il y aurait un autre moyen de le régler.

Premièrement, j'ai dit que le gouvernement avait choisi, dans ce dossier, d'obéir au souci électoral. Il essaie de gagner la faveur du public en jouant les durs avec les revendicateurs du statut de réfugié. J'en suis venu à cette conclusion pour les raisons suivantes.

Je me souviens qu'en août dernier, les médias ne parlaient que de personnes approchant des côtes canadiennes par bateau. On s'inquiétait de voir certaines personnes entrer au Canada clandestinement, illégalement ou illégitimement. On suscitait des craintes au sein des communautés d'immigrants, car certains d'entre eux attendaient depuis des années la réunification de leurs familles tandis que d'autres personnes pouvaient tout simplement affréter un navire et débarquer au Canada sans difficultés. Notre loi comportait de sérieuses lacunes. Tout cela était étalé à la télévision et amplifiait le sentiment d'injustice éprouvé par la population.

Le gouvernement conservateur était bon dernier dans les sondages d'opinion et, au cours du congé estival, il a modifié un calendrier négocié dans le cadre de la réforme parlementaire en rappelant les députés qui ne devaient pas siéger en juillet et en août. Le gouvernement a déchiré ce calendrier pour faire la une. Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que le Parlement serait rappelé d'urgence pour mettre fin aux abus contre le système d'examen du statut de réfugié et nos lois sur l'immigration. Ainsi, le premier ministre faisait son grand numéro.

Mais ironie, quelques semaines après ce grand numéro, le Parlement n'avait toujours pas été rappelé et les journalistes et d'autres aussi ont commencé à poser des questions. On a demandé au leader parlementaire du gouvernement pourquoi le Parlement n'avait pas encore été convoqué pour étudier cette question que l'on disait urgente. On a répondu que les ministériels travaillaient à d'autres dossiers et avaient été trop occupés

pour écrire la lettre demandant au Président de la Chambre de rappeler les députés. Quelle farce! Nous vivions une prétendue situation d'urgence et les ministériels n'avaient pas le temps d'écrire une simple lettre.

Finalement, cette lettre a malheureusement été écrite. Le Parlement a été rappelé en août 1987 sous prétexte qu'il fallait adopter immédiatement cette mesure d'urgence pour faire face à la crise. A-t-elle été adoptée? A-t-elle été au centre d'une session parlementaire d'urgence? Non. Nullement. Nous étudions encore cette mesure et nous sommes en 1988. L'année 1987 est finie. Les gros titres et les reportages télévisés de 1987 sont du passé. Et pourtant, nous examinons toujours cette mesure.

Le gouvernement a fait siéger le Parlement pendant l'été. Cette session d'été est devenue la session d'automne puis la session actuelle. Nous avons étudié toutes sortes de mesures concernant bien des sujets. C'était urgent ou je ne m'y connais pas! Le gouvernement a bouleversé le calendrier qui avait été établi à l'occasion de négociations à la Chambre dans le cadre de la réforme parlementaire. Il convoque la Chambre en session extraordinaire qui portera sur toutes sortes de projets de loi. En revanche, on n'étudie pas la mesure que le gouvernement disait vouloir faire adopter en quelques heures, quelques jours ou quelques semaines tant elle était urgente. Manifestement, cette mesure n'avait rien d'urgent. C'était une campagne de publicité, une façon de faire les manchettes, d'émouvoir le public et de gagner ses suffrages.

Le gouvernement s'est servi du système de détermination du statut de réfugié dans un but électoral. Il a satisfait à son souci électoral au détriment des nombreuses familles canadiennes de différentes origines ethniques qui ont immigré récemment au Canada, par exemple les Portugais, Philippins ou encore des personnes d'autres origines raciales qui ont pris la nationalité canadienne et font tout ce qu'elles peuvent pour réunir leurs familles dans notre pays au lieu d'avoir quelques parents ici et des frères et soeurs ailleurs. Le gouvernement se joue des sentiments de ces personnes. A ces gens qui attendent depuis des années pour faire venir leur fils, leur fille, leur frère, leur soeur, leur mère ou leur père dans notre pays, il fait remarquer le comportement de ces gens qui affrètent un bateau et entrent au Canada directement.

Même lorsqu'il a présenté cette mesure, le gouvernement a promis de faciliter la réunification des familles. Il a prétendu qu'il faciliterait le regroupement des membres d'une même famille et des parents pour soulager la déception des membres des collectivités ethniques de notre pays. Le gouvernement a-t-il agi concrètement dans ce domaine? Il a modifié quelques règlements et c'est tout à son honneur. Mais de façon générale, les membres des collectivités ethniques dans ma circonscription en ont assez d'attendre qu'on leur permette enfin de faire venir leurs parents dans notre pays pour que leur famille se trouve à nouveau réunie.